



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques

de Saint-Denis Amendes

29 Ru Amiral Lacaze

974 04 Saint Carol Cedex

Téléphone : 02.62.21.38.72

Télécopie : 02.62.21.72.52

MÉL. t104027@dgfip.finances.gouv.fr

Saint-Denis, le 14 août 2015

NOTE DE SERVICE N° 2/2015

OBJET : délégations de pouvoir et de signature.

Suite aux mouvements de personnel du 1^{er} septembre, je vous informe que mes délégations de pouvoir et de signature sont fixées comme suit à compter du 1^{er} septembre 2015.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

M. TIPAKA Clément, Inspecteur des finances publiques.

TIPAKA Clément	Inspecteur des finances publiques	
-------------------	--------------------------------------	--

En cas d'absence de M. TIPAKA : Mme ROBILLARD Marie-Hélène,
Contrôleuse principale des finances publiques, ainsi que M. NORTIER Marc,
Contrôleur des finances publiques.

ROBILLARD Marie-Hélène	Contrôleuse des finances publiques	
NORTIER Marc	Contrôleur des finances publiques	

./...



DÉLÉGATIONS SPECIALES

I Service Amendes – Taxes d'urbanisme

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations n'engageant pas la responsabilité du comptable ;
- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 15 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme ROBILLARD Marie-Hélène, Contrôleuse principale des finances publiques, ainsi que M. NORTIER Marc, Contrôleur des finances publiques.

ROBILLARD Marie-Hélène	Contrôleuse des finances publiques	
NORTIER Marc	Contrôleur des finances publiques	

II Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité Etat).

Mme ROBILLARD Marie-Hélène, Contrôleuse principale des finances publiques, ainsi que M. NORTIER Marc, Contrôleur des finances publiques.

ROBILLARD Marie-Hélène	Contrôleuse des finances publiques	
NORTIER Marc	Contrôleur des finances publiques	

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 6 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

Mme VAQUERO Carol, Agent administratif principal des finances publiques, ainsi que Mme BEGUE Marie-Priscilla, Agente administrative des finances publiques.

VAQUERO Carol	Agent administratif principal des finances publiques	
BEGUE Marie-Priscilla	Agente administrative	

L'Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Gérant intérimaire



Patrick JOLY